

Programme de Maîtrise en droit, option fiscalité (LL.M.)

Description officielle

Ce document constitue la version officielle du programme à compter de juin 2015.

Les étudiants sont soumis aux règlements suivants :

- Règlement pédagogique
- Règlement sur l'intégrité intellectuelle des étudiants
- Règlement relatif aux exigences linguistiques à HEC Montréal
- Règlement relatif au relevé de compte de l'étudiant
- Règlement relatif à l'utilisation des ressources informationnelles

et sont invités à consulter les politiques suivantes qui les concernent :

- Politique sur la protection des renseignements personnels des étudiants de HEC Montréal
- Politique sur la reconnaissance des acquis de HEC Montréal
- Politique de la qualité de la communication de HEC Montréal
- Politique relative à l'éthique de la recherche avec des êtres humains
- Politique sur la conduite responsable de la recherche

1 Informations générales

1.1 Particularités du programme

La maîtrise en droit, option fiscalité s'adresse aux titulaires d'un diplôme de grade de premier cycle ayant déjà obtenu le diplôme d'études supérieures (D.E.S.S.) en fiscalité de HEC Montréal, désirant :

- compléter leur formation en droit fiscal;
- développer leur sens critique; et
- acquérir un haut degré d'autonomie professionnelle.

1.1.1 Nombre de crédits

La maîtrise en droit, option fiscalité est une maîtrise professionnelle (LL.M.) qui comporte 45 crédits, incluant les 30 crédits du diplôme d'études supérieures spécialisées en fiscalité (D.E.S.S.) de HEC Montréal, et mène à l'obtention d'un grade universitaire.

1.1.2 Durée des études

La durée maximale pour satisfaire toutes les exigences de la maîtrise en droit, option fiscalité (LL.M.) est de deux ans à compter du trimestre auquel l'étudiant est admis définitivement.

1.1.3 Régime d'études

Pour être inscrit à temps plein, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 12 crédits aux trimestres d'automne et d'hiver.

Au trimestre d'été, l'étudiant est à temps plein s'il est inscrit à un minimum de 6 crédits.

1.2 Cheminement

La maîtrise en droit, option fiscalité (LL.M.) est un programme professionnel de deuxième cycle offert conjointement avec la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Cette maîtrise professionnelle est emboîtée avec le diplôme d'études supérieures spécialisées en fiscalité (D.E.S.S.) de HEC Montréal.

La structure et les principales caractéristiques du programme sont décrites en annexe de ce document.

1.3 Mission du programme et objectifs d'apprentissage

La maîtrise en droit, option fiscalité a pour objectif de former des étudiants pour exercer la profession de fiscaliste.

Le programme de maîtrise en droit, option fiscalité, a été conçu et est offert en conformité à l'approche-programme adoptée par HEC Montréal. Ainsi, les cours et les activités pédagogiques de cette maîtrise professionnelle permettent l'acquisition de connaissances et le développement des compétences et habiletés pertinentes, complémentaires à des apprentissages concrets, cohérents et intégrés visant l'atteinte de buts et d'objectifs spécifiques.

Les buts d'apprentissage spécifiques de la maîtrise en droit, option fiscalité (LL.M.) sont les suivants:

1. Acquérir et maîtriser les connaissances et outils propres au domaine de la fiscalité.
2. Acquérir les compétences nécessaires à l'application des connaissances et méthodologies propres au domaine de la fiscalité.
3. Être capable de mettre en œuvre les habiletés nécessaires à la pratique de la profession de fiscaliste.
4. Saisir l'importance du raisonnement et du comportement éthiques dans la pratique de la profession.

1.4 Direction d'attache

Direction des diplômes d'études supérieures (de deuxième cycle).

2 Conditions d'admissibilité

2.1 Bases d'admission des étudiants

L'admissibilité à la maîtrise en droit, option fiscalité est déterminée sur la base d'études universitaires de premier cycle, de préférence en droit ou en sciences comptables, comprenant un minimum de 90 crédits et des 30 crédits de deuxième cycle correspondant au diplôme d'études supérieures spécialisées en fiscalité de HEC Montréal.

2.2 Conditions d'admissibilité des étudiants réguliers

Pour être admissible comme étudiant régulier à la maîtrise en droit, option fiscalité, le candidat doit :

- avoir réussi avec une moyenne d'au moins 3,0 la scolarité du diplôme d'études supérieures en fiscalité (D.E.S.S.) de HEC Montréal;
- avoir obtenu l'approbation des deux codirecteurs du programme;
- ne pas être déjà inscrit dans un autre programme qui mène à un grade, sauf si le directeur du programme et le doyen de la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal l'y autorisent.

2.3 Passerelle entre le D.E.S.S. en fiscalité et la maîtrise en droit, option fiscalité

L'étudiant du diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en fiscalité de HEC Montréal pourra déposer une demande d'admission à la maîtrise en droit, option fiscalité (LL.M.) seulement lorsqu'il aura complété et réussi 27 crédits du D.E.S.S. en fiscalité avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3.

L'étudiant devra avoir complété et réussi la totalité des crédits du D.E.S.S. en fiscalité avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 avant d'être admis définitivement au programme de maîtrise.

3 Contenu du programme

3.1 Structure

La structure de la maîtrise en droit, option fiscalité comprend des cours obligatoires de spécialisation et des activités pédagogiques d'intégration. La structure du programme est présentée en annexe de ce document.

3.2 Activités pédagogiques d'intégration

3.2.1 Stage de pratique exclusive en fiscalité (3 crédits)

L'étudiant admis à la maîtrise en droit, option fiscalité (LL.M.) doit s'inscrire à un stage de pratique exclusive en fiscalité, obligatoire, de 3 crédits. Ce stage est supervisé par un professeur et a pour objectif premier de permettre à l'étudiant de se familiariser avec le contexte réel de l'expertise fiscale.

Il est de la responsabilité de l'étudiant de trouver le stage et le professeur qui assurera la supervision. Le stage et la remise du rapport du stage exigé doivent être complétés à l'intérieur d'un trimestre. Exceptionnellement et avec l'autorisation du professeur superviseur, le stage de l'étudiant pourra être prolongé au trimestre suivant.

Pour inscrire son stage, l'étudiant doit :

1. avoir réussi un minimum de 15 crédits et obtenu une moyenne cumulative de 3,0;

2. remplir le formulaire d'inscription, obtenir la signature d'approbation du professeur superviseur et du directeur pédagogique du programme, et déposer le formulaire complété à la direction administrative du programme (Registrariat) qui procédera à son inscription.

3.2.2 Travail dirigé (6 crédits)

Le travail dirigé est obligatoire et comporte 6 crédits. Ce travail consiste en une analyse approfondie faite sous la supervision d'un professeur. Le travail dirigé est évalué par deux professeurs ou par un professeur et un praticien en fiscalité.

Il est de la responsabilité de l'étudiant de trouver le professeur qui supervisera son travail dirigé. L'étudiant doit effectuer le travail dirigé à l'intérieur de deux trimestres universitaires. Exceptionnellement, avec l'approbation du professeur qui supervise son travail et du codirecteur du programme, l'étudiant pourra demander une prolongation d'un trimestre additionnel.

Pour s'inscrire au travail dirigé, l'étudiant doit :

1. avoir complété un minimum de 30 crédits du D.E.S.S. en fiscalité;
2. remplir le formulaire d'inscription, obtenir la signature d'approbation du professeur qui encadrera son travail et de la direction pédagogique de son programme, et déposer le formulaire à la direction administrative du programme (Registrariat) qui procédera à son inscription.

3.2.3 Activités pédagogiques d'intégration créditées à option (3 crédits)

Le programme de maîtrise en droit, option fiscalité offre deux cours d'intégration à option : 4-925 *Fiscalité américaine* et 4-939 *Séminaire en fiscalité*; chaque cours comporte 3 crédits. L'étudiant doit réussir un de ces cours à l'intérieur de son délai d'études.

Maîtrise en droit, option fiscalité (LL. M.)

Annexe

Maîtrise professionnelle offerte conjointement avec la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Programme offert à temps plein (durée normale d'un an) et à temps partiel (durée maximale de deux ans).

Admissions aux trimestres d'automne, hiver et été.

Exigence spécifique

- Pour être admissible au programme, le candidat doit avoir réussi le D.E.S.S. en fiscalité de HEC Montréal, avec une moyenne cumulative de 3,0 sur 4,3 ou supérieure.

Structure du programme

Bloc A : Cours initiaux (0 à 6 crédits) ⁽¹⁾

- 4-090-98 Droit et fiscalité [DRT6210] * (pour les candidats sans formation suffisante en droit)
- 4-905-92 Comptabilité et fiscalité (pour les candidats sans formation suffisante en comptabilité)

Bloc B : Cours obligatoires (27 crédits)

- 4-091-98 Droit fiscal administratif [DRT6215]*
- 4-908-92 Fiscalité et décisions (4-915-92)
- 4-909-98 Aspects fiscaux des transactions internationales (4-913-92 et 4-914-92)
- 4-910-98 Méthodologie de recherche en droit fiscal
- 4-913-92 Principes fiscaux I
- 4-914-92 Principes fiscaux II
- 4-915-92 Principes fiscaux III (4-914-92)
- 4-917-92 Taxes à la consommation
- 4-918-03 Particularités fiscales des sociétés (4-914-92) (2 crédits)
- 4-919-03 Politique de taxation (1 crédit)

Bloc C : Cours d'intégration (15 crédits) Cours obligatoires (9 crédits)

- 4-092-98 Planification successorale [DRT6220]* ⁽²⁾
- 4-925-98 Fiscalité américaine ⁽³⁾
- OU
- 4-939-09 Séminaire en fiscalité [DRT6230]* ⁽³⁾
- 4-927-98 Stage de pratique exclusive en fiscalité ⁽⁴⁾
- OU
- 4-095-98 Stage de pratique exclusive en fiscalité [DRT6240]* ⁽⁴⁾

Activité obligatoire (6 crédits)

L'étudiant doit avoir complété un minimum de 30 crédits du D.E.S.S. en fiscalité avant de s'inscrire à cette activité.

- 4-928-98 Travail dirigé
- OU
- 4-096-98 Travail dirigé [DRT6250] *

⁽¹⁾ Si dispense autorisée, l'étudiant doit s'inscrire à un cours de 2e cycle offert à HEC Montréal ou à la Faculté de droit de l'Université de Montréal conditionnellement à l'approbation du directeur du programme et à la satisfaction des exigences relatives aux cours préalables.

⁽²⁾ Le cours 4-092-98 *Planification successorale* ne peut être suivi que si l'étudiant a réussi un minimum de 24 crédits et obtenu une moyenne cumulative de 3,0 (soient tous les cours du D.E.S.S. en fiscalité – à l'exception des cours 4-908-92 *Fiscalité et décision* et 4-909-98 *Aspects fiscaux des transactions internationales*).

⁽³⁾ Les cours 4-925-98 *Fiscalité américaine* et 4-939-09 *Séminaire en fiscalité* ne peuvent être suivis que si l'étudiant a réussi un minimum de 3 crédits.

⁽⁴⁾ Les cours 4-927-98 *Stage de pratique exclusive en fiscalité* ou 4-095-98 *Stage de pratique exclusive en fiscalité* [DRT6240] ne peuvent être suivis que si l'étudiant a réussi un minimum de 15 crédits et obtenu une moyenne cumulative de 3,0.

* Cours offerts à l'U de M.

Maîtrise ès sciences en commerce électronique

Description officielle

Ce document constitue la version officielle du programme à compter de juin 2015.

Les étudiants sont soumis aux règlements suivants :

- Règlement pédagogique
- Règlement sur l'intégrité intellectuelle des étudiants
- Règlement relatif aux exigences linguistiques à HEC Montréal
- Règlement relatif au relevé de compte de l'étudiant
- Règlement relatif à l'utilisation des ressources informationnelles

et sont invités à consulter les politiques suivantes qui les concernent :

- Politique sur la protection des renseignements personnels des étudiants de HEC Montréal
- Politique sur la reconnaissance des acquis de HEC Montréal
- Politique de la qualité de la communication de HEC Montréal
- Politique relative à l'éthique de la recherche avec des êtres humains
- Politique sur la conduite responsable de la recherche

1 Informations générales

1.1 Particularités du programme

La maîtrise ès sciences en commerce électronique s'adresse aux détenteurs d'un diplôme de grade de premier cycle désirant :

- développer une vision globale des problématiques reliées au commerce électronique en abordant les perspectives légales, de gestion et informatiques;
- mieux comprendre les préoccupations des gestionnaires et intégrer efficacement les technologies du commerce électronique dans l'entreprise;
- être capable d'analyser, de concevoir, de formuler et de mettre en œuvre une étude stratégique eBusiness.

1.1.1 Nombre de crédits

La maîtrise ès sciences en commerce électronique est une maîtrise professionnelle qui comporte un minimum de 45 crédits et mène à l'obtention d'un grade universitaire (M. Sc.).

1.1.2 Durée des études

La durée maximale pour satisfaire toutes les exigences de la M. Sc. en commerce électronique est de quatre ans. Cette durée maximale sera réduite proportionnellement au nombre de crédits obtenus par voie d'équivalence.

1.1.3 Régime d'études

Pour être inscrit à temps plein, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 12 crédits aux trimestres d'automne et d'hiver.

Au trimestre d'été, l'étudiant est à temps plein s'il est inscrit à un minimum de 6 crédits.

1.2 Programme

La maîtrise ès sciences en commerce électronique (M. Sc.) est un programme de deuxième cycle à caractère professionnel offert conjointement avec la Faculté de droit et le Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO) de l'Université de Montréal. Cette maîtrise est emboîtée avec le diplôme d'études supérieures spécialisées en affaires électroniques (D.E.S.S.) de HEC Montréal.

La structure et les principales caractéristiques du programme sont décrites en annexe de ce document.

1.3 Mission du programme et objectifs d'apprentissage

La maîtrise ès sciences en commerce électronique vise à répondre aux besoins de formation des diplômés de premier cycle provenant d'une diversité de domaines (administration, informatique, sciences économiques, génie et disciplines connexes) appelés à agir dans le contexte des échanges commerciaux basés sur les technologies de l'information et des communications. Ce programme a pour objectif principal de former des professionnels de haut niveau dans le domaine du commerce électronique.

L'offre de la maîtrise ès sciences en commerce électronique est conforme à l'approche-programme adoptée par HEC Montréal. Ainsi, les cours et les activités pédagogiques permettent l'acquisition de connaissances et le développement des compétences et habiletés pertinentes, complémentaires à des apprentissages concrets, cohérents et intégrés visant l'atteinte de buts et d'objectifs spécifiques.

Les buts d'apprentissage spécifiques de la maîtrise ès sciences en commerce électronique sont les suivants :

1. Acquérir et approfondir les connaissances et outils propres au domaine du commerce électronique.
2. Acquérir les compétences nécessaires à l'application des connaissances et outils propres au domaine du commerce électronique.
3. Être capable de mettre en œuvre les habiletés nécessaires à la pratique de la gestion dans le domaine du commerce électronique.
4. Prendre conscience des principaux enjeux du commerce électronique.

1.4 Direction d'attache

Direction des diplômes d'études supérieures (de deuxième cycle).

2 Conditions d'admissibilité

2.1 Bases d'admission des étudiants

L'admissibilité à la maîtrise ès sciences en commerce électronique est déterminée sur la base d'études universitaires de premier cycle comprenant un minimum de 90 crédits.

2.2 Conditions d'admissibilité des étudiants réguliers

Pour être admissible comme étudiant régulier à la maîtrise ès sciences en commerce électronique, le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de grade de premier cycle en droit, en gestion, en informatique ou dans une discipline connexe;
 - avoir obtenu au cours de l'ensemble de ses études universitaires de premier cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent). Il faut entendre par équivalent la moyenne minimale exigée par l'université d'origine pour l'admission de ses propres étudiants dans un programme de deuxième cycle.
- Pour des études de premier cycle faites à l'étranger, dans le système français ou un système qui s'en inspire, être titulaire d'un diplôme de grade obtenu à la suite d'au moins quatre années d'études universitaires, avec une moyenne d'au moins 12 sur 20, ou l'équivalent, pour l'ensemble des années universitaires.
- posséder une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise, en conformité au Règlement relatif aux exigences linguistiques à HEC Montréal.

2.3 Passerelle entre le D.E.S.S. en affaires électroniques et la maîtrise ès sciences en commerce électronique (M. Sc.)

L'étudiant qui a obtenu ou qui est en voie d'obtention du diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en affaires électroniques avec une moyenne cumulative égale ou supérieure à 3,0 sur 4,3 pourra déposer une demande d'admission pour poursuivre des études dans cette maîtrise professionnelle. Cependant, l'admission n'est pas automatique; l'étudiant doit s'assurer de répondre à l'ensemble des conditions d'admissibilité du programme de maîtrise.

Sa candidature et la reconnaissance des acquis du D.E.S.S. seront analysées conformément à la structure du programme de maîtrise en vigueur lors du dépôt de sa demande d'admission.

3 Contenu du programme

3.1 Structure

La structure du programme de M. Sc. en commerce électronique comprend des cours obligatoires de spécialisation, des cours à option d'habiletés en gestion et des activités pédagogiques d'intégration. De plus, l'étudiant doit approfondir un axe de spécialisation parmi les trois suivants :

axe gestion, axe droit et axe informatique. La structure du programme est présentée en annexe de ce document.

3.2 Activités pédagogiques d'intégration

3.2.1 Atelier multidisciplinaire de synthèse obligatoire (6 crédits)

L'étudiant admis à la maîtrise ès sciences en commerce électronique doit s'inscrire à l'atelier multidisciplinaire de synthèse obligatoire de 6 crédits. Cet atelier porte sur la réalisation d'un mandat en entreprise en équipe.

L'atelier de synthèse est offert au trimestre d'été et il est encadré par deux enseignants. L'équipe doit déposer un rapport écrit et faire un exposé oral de ses principales recommandations à l'entreprise cliente.

3.2.2 Travail dirigé en commerce électronique obligatoire (8 crédits)

Le travail dirigé en commerce électronique comporte 8 crédits et peut porter sur un projet de recherche ou un stage en entreprise. Ce travail donne lieu à un rapport écrit individuellement et à un exposé oral, évalués par un jury composé du professeur qui a dirigé le travail et d'un autre enseignant.

Le travail dirigé doit être réalisé à l'intérieur de deux trimestres. Exceptionnellement, avec l'approbation du professeur qui dirige le travail et du directeur pédagogique du programme, l'étudiant pourra demander une prolongation d'un trimestre additionnel.

Pour s'inscrire au travail dirigé, l'étudiant doit :

- i) avoir réussi les cours du tronc commun et les cours de spécialisation, ou être en voie de compléter ces cours;
- ii) remplir le formulaire en usage à HEC Montréal et le formulaire électronique d'autorisation d'études hors établissement du Bureau de coopération interuniversitaire;
- iii) faire parvenir les formulaires à la direction administrative du programme (Registrariat) qui procédera à son inscription.

3.2.3 Stage non crédité avant diplomation à option

L'étudiant ayant complété les crédits de son programme qui désire s'inscrire à un stage non crédité, avant l'octroi de son diplôme, doit remplir le formulaire en usage et une convention de stage. Il doit transmettre les documents à la direction administrative du programme (Registrariat) qui procédera à son inscription. L'étudiant est responsable de trouver son stage et, à la fin de son stage, il doit déposer un rapport final de stage à la direction pédagogique des diplômes d'études supérieures.

Annexe

Structure et principales caractéristiques du programme

Maîtrise ès sciences en commerce électronique (M. Sc.)

Maîtrise professionnelle offerte à temps plein (durée normale 15 mois).

Une seule admission par année, au trimestre d'automne.

Programme pluridisciplinaire offert conjointement avec la Faculté de droit et le Département d'informatique et de la recherche opérationnelle (DIRO) de l'Université de Montréal.

Exigences spécifiques

- Pour être admissible au programme, le candidat doit avoir obtenu son diplôme de grade de 1^{er} cycle avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent).
- L'étudiant admis doit suivre les blocs dans l'ordre.

Structure du programme

1 : Tronc commun (cours obligatoires – 23 crédits)

| | |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4-075-00 | Droit et commerce électronique (3 crédits) [DRT6903A] * |
| 4-720-13 | Design et conception de la présence Web (3 crédits) |
| 4-870-00 | Économie numérique (3 crédits) |
| 35-700-01 | Introduction au commerce électronique (3 crédits) ⁽¹⁾ [CEL6001] * |
| 35-722-09 | Droit des technologies de l'information (droit des affaires électroniques) (3 crédits) [DRT69290] * |
| 35-730-01 | Atelier en informatique (4 crédits) [IFT6800] * |
| 35-731-01 | Technologies du commerce électronique (4 crédits) [IFT6801] * |

2 : Cours de spécialisation (minimum 8 crédits, maximum 9 crédits)

Au moins deux cours doivent être suivis dans l'un des trois axes.

• **Axe Gestion**

| | |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4-016-00 | Intelligence d'affaires (3 crédits) |
| 4-170-00 | Marketing électronique (3 crédits) ⁽²⁾ |
| 4-467-00 | Stratégie et e-business (3 crédits) |
| 4-501-13 | Gestion des approvisionnements et de la logistique (3 crédits) |
| 4-702-13 | Analyse et conception des systèmes d'information (3 crédits) |
| 4-723-04 | Technologies de l'information et réingénierie des processus d'affaires (3 crédits) (préalable 4-702-04 ou 4-702-13) |
| 4-798-00 | Séminaire en commerce électronique : gestion de projet (3 crédits) |
| 4-970-02 | Gestion du risque, contrôle et sécurité du commerce électronique (3 crédits) |

• **Axe Droit**

| | |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 35-703-09 | Souveraineté et mondialisation (3 crédits) [DRT6832] Propriété intellectuelle internationale (3 crédits) [DRT6830C] |
| 35-715-01 | Prévention et gestion des différends (3 crédits) [DRT6909] Système juridique du Québec et du Canada (3 crédits) [DRT6501] |
| 35-722-09 | Droit des technologies de l'information avancé (Administration publique électronique et gouvernement) (3 crédits) [DRT6929D] |
| 35-723-09 | Droit des affaires avancé (Transferts technologiques) (3 crédits) [DRT69500] |
| 35-747-13 | Droit des technologies de l'information avancé (Protection des renseignements personnels)(3 crédits) [DRT6929E] |
| 35-748-13 | Droit de technologies de l'information avancé - Droit, information et sécurité [DRT6929M] |
| 35-749-13 | Droit des TI avancé - Protection des données personnelles et santé [DRT6929A] |

• **Axe Informatique**

Liste des cours à titre informatif

| | |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------|
| 35-732-01 | Sujets en optimisation (4 crédits) [IFT6580] |
| 35-733-01 | Protocoles de communication (4 crédits) [IFT6055] |
| 35-734-01 | Interactions homme-machine (4 crédits) [IFT6075] |
| 35-735-01 | Cryptologie (4 crédits) [IFT6180] |
| 35-736-01 | Bases de données avancées (4 crédits) [IFT6243] |
| 35-737-01 | Recherche d'information (4 crédits) [IFT6255] |
| 35-738-01 | Traitement de connaissances (4 crédits) [IFT6261] |
| 35-739-01 | Algorithmes d'apprentissage (4 crédits) [IFT6266] |
| 35-740-01 | Sécurité informatique (4 crédits) [IFT6271] |
| 35-741-01 | Simulation : aspects stochastiques (4 crédits) [IFT6561] |
| 35-742-01 | Recherche opérationnelle pour le commerce électronique (4 crédits) [IFT6805] |
| 35-743-01 | Systèmes et architectures pour le commerce électronique (4 crédits) [IFT6802] |
| 35-744-01 | Génie logiciel pour le commerce électronique (4 crédits) [IFT6803] |
| 35-745-01 | Technologie multimédia (4 crédits) [IFT6804] |

3 : Atelier multidisciplinaire de synthèse (6 crédits)

| | |
|-----------|------------------------------------------------------|
| 35-701-01 | Atelier synthèse – commerce électronique [CEL6002] * |
|-----------|------------------------------------------------------|

4 : Projet de recherche (8 crédits) avec rapport ou stage en entreprise

| | |
|-----------|-----------------------------------------------------|
| 35-702-01 | Travail dirigé en commerce électronique [CEL6003] * |
|-----------|-----------------------------------------------------|

⁽¹⁾ Cours offert par l'Université de Montréal.

⁽¹⁾ Les cours 35-700-01 *Introduction au commerce électronique* et 4-715-06 *Affaires électroniques* sont mutuellement exclusifs.

⁽²⁾ Les cours 4-170-00 *Marketing électronique* et 4-175-11 *Communication marketing interactive* sont mutuellement exclusifs.

Maîtrise en management des entreprises culturelles (M.M.)

Description officielle

Ce document constitue la version officielle du programme à compter de juin 2015.

Les étudiants sont soumis aux règlements suivants :

- Règlement pédagogique
- Règlement sur l'intégrité intellectuelle des étudiants
- Règlement relatif aux exigences linguistiques à HEC Montréal
- Règlement relatif au relevé de compte de l'étudiant
- Règlement relatif à l'utilisation des ressources informationnelles

et sont invités à consulter les politiques suivantes qui les concernent :

- Politique sur la protection des renseignements personnels des étudiants de HEC Montréal
- Politique sur la reconnaissance des acquis de HEC Montréal
- Politique de la qualité de la communication de HEC Montréal
- Politique relative à l'éthique de la recherche avec des êtres humains
- Politique sur la conduite responsable de la recherche

1 Informations générales

1.1 Particularités du programme

La maîtrise en management des entreprises culturelles est un programme de deuxième cycle qui s'adresse aux détenteurs d'un diplôme de grade de premier cycle dans un domaine culturel ou artistique désirant :

- ajouter des connaissances en gestion à leur première formation dans une discipline du domaine culturel ou artistique; et
- maîtriser les habiletés et compétences nécessaires à la pratique de la gestion dans le secteur des arts et de la culture.

1.1.1 Nombre de crédits

La maîtrise en management des entreprises culturelles (M.M.) comporte 45 crédits et mène à l'obtention d'un grade universitaire.

1.1.2 Durée des études

La durée maximale pour satisfaire toutes les exigences de la maîtrise en management des entreprises culturelles est de quatre ans. Toutefois, cette durée maximale sera réduite

proportionnellement au nombre de crédits obtenus par voie d'équivalence.

1.1.3 Régime d'études

Pour être inscrit à temps plein, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 12 crédits aux trimestres d'automne et d'hiver.

Au trimestre d'été, l'étudiant est à temps plein s'il est inscrit à un minimum de 6 crédits.

1.2 Programme

La maîtrise en management des entreprises culturelles (M.M.) est un programme à caractère professionnel qui vise à offrir une solide formation sur les approches et les pratiques de la gestion propres au secteur des arts et de la culture. Cette maîtrise est emboîtée avec le diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en gestion d'organismes culturels.

La structure et les principales caractéristiques de la maîtrise en management des entreprises culturelles sont décrites en annexe de ce document.

1.3 Mission du programme et objectifs d'apprentissage

La maîtrise en management des entreprises culturelles vise à répondre aux besoins de formation des professionnels du secteur des arts et de la culture. Ce programme a pour objectif principal de former des gestionnaires capables de comprendre, d'analyser, d'intervenir et de déployer leurs habiletés et compétences en gestion des arts et de la culture dans leur milieu professionnel.

L'offre du programme de maîtrise en management des entreprises culturelles est conforme à l'approche-programme adoptée par HEC Montréal. Ainsi, les cours et les activités pédagogiques permettent l'acquisition de connaissances et le développement des compétences et habiletés pertinentes, complémentaires à des apprentissages concrets, cohérents et intégrés visant l'atteinte de buts et d'objectifs spécifiques.

Les buts d'apprentissage spécifiques de la maîtrise en management des entreprises culturelles sont les suivants :

1. L'étudiant maîtrise les connaissances de pointe en gestion des arts et de la culture.
2. L'étudiant est capable d'appliquer les principaux outils et techniques qui permettent d'améliorer le fonctionnement des organisations qui œuvrent dans le secteur des arts et de la culture.
3. L'étudiant maîtrise les habiletés et compétences nécessaires à l'exercice du métier de gestionnaire dans les entreprises du secteur des arts et de la culture.

1.4 Direction d'attache

Direction des diplômes d'études supérieures (de deuxième cycle).

2 Conditions d'admissibilité

2.1 Bases d'admission des étudiants

L'admissibilité au programme de maîtrise en management des entreprises culturelles est déterminée sur la base d'études universitaires de premier cycle comprenant un minimum de 90 crédits.

2.2 Conditions d'admissibilité des étudiants réguliers

Pour être admissible comme étudiant régulier à la maîtrise en management des entreprises culturelles (M.M.), le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de grade de premier cycle dans une discipline autre que la gestion et l'administration ou l'équivalent, de préférence dans les domaines culturel et artistique;
- avoir obtenu au cours de l'ensemble de ses études universitaires de premier cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Il faut entendre, par équivalent, la moyenne minimale exigée par l'université d'origine pour l'admission de ses propres étudiants dans un programme de deuxième cycle.

Pour des études de premier cycle faites à l'étranger, dans le système français ou un système qui s'en inspire, être titulaire d'un diplôme de grade obtenu à la suite d'au moins quatre années d'études universitaires, avec une moyenne d'au moins 12 sur 20, ou l'équivalent, pour l'ensemble des années universitaires;

- avoir occupé un poste de gestion à temps plein au moins pendant deux ans au sein d'un organisme culturel;
- posséder une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise, en conformité au Règlement relatif aux exigences linguistiques à HEC Montréal.

2.3 Passerelle entre le D.E.S.S. en gestion d'organismes culturels et la maîtrise en management des entreprises culturelles (M.M.)

L'étudiant qui a obtenu ou qui est en voie d'obtention du diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en gestion d'organismes culturels avec une moyenne cumulative égale ou supérieure à 3,0 sur 4,3 pourra déposer une demande d'admission pour poursuivre des études dans la maîtrise en management des entreprises culturelles. Cependant, l'admission n'est pas automatique; l'étudiant doit s'assurer de répondre à l'ensemble des conditions d'admissibilité de la maîtrise. Sa candidature et la reconnaissance des acquis du D.E.S.S. en gestion d'organismes culturels seront analysées conformément à la structure du programme de maîtrise en vigueur lors du dépôt de sa demande d'admission.

3 Contenu du programme

3.1 Structure

La structure de la maîtrise en management des entreprises culturelles comporte un bloc de spécialisation, un bloc d'habiletés en gestion et un bloc d'intégration. La structure du programme est présentée en annexe de ce document.

3.2 Activités pédagogiques d'intégration

3.2.1 *Projet d'intégration (6 crédits)*

L'étudiant admis à la maîtrise en management des entreprises culturelles (M.M.) doit s'inscrire au projet d'intégration de 6 crédits. Un projet d'intégration porte sur une étude réalisée en entreprise ou à l'université, qui donne lieu à la rédaction d'un rapport écrit individuel. Ce projet doit être dirigé par un professeur de l'École et est évalué par deux professeurs.

Il est de la responsabilité de l'étudiant de trouver le professeur qui dirigera son projet d'intégration.

L'étudiant doit compléter son projet à l'intérieur de deux trimestres universitaires. Exceptionnellement, avec l'approbation du professeur qui dirige son projet et du responsable pédagogique du programme, l'étudiant pourra demander une prolongation d'un trimestre additionnel.

Pour inscrire son projet d'intégration, l'étudiant doit :

- i) avoir complété un minimum de 30 crédits de son programme;
- ii) remplir le formulaire d'inscription, obtenir la signature d'approbation du professeur qui encadrera son projet et celle du responsable pédagogique du programme, et faire parvenir le formulaire à la direction administrative du programme (Registrariat) qui procédera à son inscription.

3.2.2 *Inscription à un stage non crédité avant diplomation*

L'étudiant ayant complété les crédits de son programme et qui désire s'inscrire à un stage non crédité, avant l'octroi de son diplôme, doit remplir le formulaire en usage et une convention de stage. Il doit transmettre ces documents à la direction administrative du programme (Registrariat) qui procédera à son inscription. L'étudiant est responsable de trouver son stage et, à la fin de son stage, il doit déposer un rapport final de stage à la direction pédagogique des diplômes d'études supérieures.

Annexe

Structure et principales caractéristiques du programme

Maîtrise en management des entreprises culturelles (M.M.)

Maîtrise professionnelle offerte à temps plein et à temps partiel.
Admissions aux trimestres d'automne et d'hiver.

Exigences spécifiques

- Pour être admissible à ce programme, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de grade de 1^{er} cycle dans une discipline autre que l'administration ou la gestion et de préférence dans le domaine artistique.
- Avoir obtenu son diplôme de grade de 1^{er} cycle avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.
- Avoir occupé à temps plein un poste de gestion pendant au moins deux ans au sein d'un organisme culturel ou d'une entreprise culturelle.

Structure du programme

Bloc « Spécialisation » (24 à 27 crédits)

- **Cours obligatoire (3 crédits)**
 - 4-140-13 Le marketing des organismes culturels
- **Cours à option (21 à 24 crédits)**
 - 4-040-88 Les politiques culturelles
 - 4-102-07 Marketing et sources de revenus des entreprises artistiques (4-140-13)
 - 4-114-07 Séminaire en gestion d'organismes culturels
 - 4-142-02 Industries culturelles et marché mondial (4-140-13)
 - 4-143-15 Relations médias des entreprises culturelles (4-140-13)
 - 4-405-11 Management des entreprises culturelles
 - 4-443-14 Philanthropie et management des entreprises culturelles (4-405-11)
 - 4-445-13 Le contexte juridique dans le domaine culturel
 - 4-520-09 Logistique des événements culturels
 - 4-712-10 T.I. dans les organismes culturels (4-140-13)
 - 4-842-02 Économie des industries culturelles ⁽¹⁾
 - 4-940-02 La gestion comptable dans les entreprises artistiques ⁽²⁾
 - 4-942-10 Gestion comptable, financière et fiscale des industries culturelles (4-940-02)

Bloc « Habiletés en gestion » (9 à 12 crédits)

- **Cours obligatoire (3 crédits)**
 - 4-400-13 Comportement humain au travail
- **Cours à option (6 à 9 crédits)**
 - 4-133-14 Créativité et communication de marque ⁽³⁾
 - 4-170-00 Marketing électronique
 - 4-330-13 Gestion des ressources humaines
 - 4-343-14 Méthodes et pratiques de la négociation
 - 4-409-11 Direction et leadership des projets ⁽⁴⁾
 - 4-410-13 Approches sociologiques de l'entreprise
 - 4-422-01 Création d'entreprise
 - 4-435-13 Le management : les milieux et la pratique
 - 4-470-13 Habiletés de direction des personnes ⁽⁴⁾

Bloc « Intégration » (9 crédits)

L'étudiant doit avoir complété 30 crédits avant de s'engager dans ce dernier bloc.

Cours obligatoire (3 crédits)

4-480-11 Gestion stratégique des organisations culturelles

Activité obligatoire (6 crédits)

4-008-11 Projet d'intégration

⁽¹⁾ Les cours 4-842-02 *Économie des industries culturelles* et 4-830-13 *Économie managériale* au D.E.S.S. (gestion) sont mutuellement exclusifs.

⁽²⁾ Les cours 4-940-02 *La gestion comptable dans les entreprises artistiques* et 4-900-04 *Information comptable : états financiers et outils de gestion* sont mutuellement exclusifs.

⁽³⁾ Les cours 4-133-14 *Créativité et communication de marque* et 4-117-11 *La marque* sont mutuellement exclusifs.

⁽⁴⁾ Les cours 4-470-13 *Habiletés de direction des personnes* et 4-409-11 *Direction et leadership des projets* sont mutuellement exclusifs.